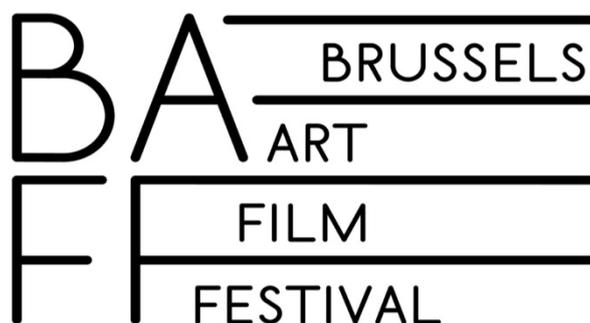


21^e BAFF - BRUSSELS ART FILM FESTIVAL

Du 10 au 13 novembre 2022



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le *Centre du Film sur l'Art & L'Iselp* vous invitent à participer au BAFF **Brussels Art Film Festival** - qui encourage la création du documentaire sur l'art en Belgique.

Article 1 Prix 4.500 €

Dans le cadre du **Brussels Art Film Festival**, trois prix seront décernés, récompensant chacun un documentaire :

- le *Prix du Film sur l'Art* offert par la **Loterie Nationale** d'une valeur de **2.000 €**
- le *Prix SCAM* d'une valeur de **1.500 €**
- le *Prix Young Jury* offert par la **Ville de Bruxelles** d'une valeur de **1.000 €**

Article 2 - Conditions

Le concours est ouvert à tout participant belge ou étranger.
Seront acceptés les documentaires sur l'art ayant un lien avec la Belgique (artiste/sujet belge et/ou cinéaste belge et/ou production belge).

Les œuvres soumises au concours devront avoir été finalisées **après le 1er janvier 2021**.

Aucune limite n'est fixée concernant la durée du film. Toutes les disciplines artistiques sont acceptées, toutes les formes cinématographiques pourvu qu'elles soient documentaires.

Le *Prix Découverte* est réservé soit :

- aux étudiant(e)s inscrit(e)s dans une école de cinéma au moment de la réalisation du film et ce, quel que soit leur âge
- aux cinéastes âgé(e)s de 30 ans maximum au moment du tournage
- aux cinéastes de plus de 30 ans mais dont c'est le **premier film**.

Article 3 - Participation

Chaque participant(e) soumettra un ou plusieurs films grâce à un lien de visionnement.

Le dépôt sera accompagné de :

- un CV
- une sélection de trois images tirées du film (fichiers numériques en haute définition - **300 dpi minimum***), qui pourront être utilisées librement lors de la communication du festival et ce, jusqu'à l'édition suivante.
- le formulaire de participation complété en version numérique ou papier.

En l'absence d'une de ces pièces, le film ne sera pas inscrit.

Par l'envoi de son film, le/la cinéaste souscrit entièrement au règlement du concours.

La date limite des inscriptions est fixée au 1er juillet 2022.

Article 4 - Sélection

Une sélection sera opérée par un comité constitué pour moitié de spécialistes en art et pour l'autre en cinéma. Les résultats seront annoncés par mails à tou(te)s les participant(e)s, au début du mois de septembre 2022.

À l'issue de cette sélection, les films retenus devront être sous-titrés de manière à être compréhensibles dans **minimum deux** des trois langues suivantes : français, néerlandais, anglais.

Article 5 - Programmation

Les films sélectionnés seront projetés durant le BAFF **Brussels Art Film Festival** du 10 au 13 novembre 2022. Ils pourront également être programmés lors de séances scolaires gratuites durant l'année académique qui suit.

Ils seront soumis à un jury dont la composition sera communiquée au moment de l'annonce de la présélection.

Les Prix remis ne peuvent être scindés.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un ou les trois prix.

La décision du jury est prise à la majorité simple, et est souveraine.

À l'issue de la dernière projection et après délibération, le jury annoncera le palmarès.

Article 6 Lauréats.tes

Le montant du prix sera remis au plus tard début 2023 aux cinéastes.

Le film ayant obtenu le *Prix du film sur l'Art* entrera au catalogue du *Centre du Film sur l'Art* qui en assurera ainsi une meilleure visibilité.

Article 7 - Droits

Les personnes inscrites renoncent à leurs droits durant la durée du festival et dans son cadre. Des extraits et visuels pourront être utilisés à des fins promotionnelles concernant le festival et les activités de *L'iselp* et du *Centre du Film sur l'Art* de l'année en question.

Responsable

Sarah Pialeprat / sarah@baffestival.be / +32 (0)2/ 217 28 92

Date limite des inscriptions : 1 juillet 2022

FORMULAIRE DE PARTICIPATION
21e BAFF BRUSSELS ART FILM FESTIVAL

Personne de contact

Prénom, Nom :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Réalisateur

Prénom, Nom :

Date de naissance * :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Barrez les mentions inutiles en ce qui concerne le réalisateur.

Le film est-il un premier film ? Oui - Non

Aviez-vous moins de 30 ans l'année du tournage du film ? Oui - Non

Etiez-vous inscrit dans une école ou académie ? Oui - Non

Le film

Titre :

Année de production* :

Durée :

Producteur(s) et pays de production

Langue et sous-titres :

Support de projections : DCP H.264 Autres : précisez

Résumé (de 150 à 400 signes) :

Je soussigné(e)

Déclare avoir pris connaissance du règlement du BAFF - Brussels Art Film Festival et être en accord avec toutes ses clauses.

Signature

BAFF

19 F Avenue des Arts - B-1000 Bruxelles

tel : +32 2 217 28 92

+32 495 60 20 49

*** mention obligatoire**